

S.A.T.E.A

(SERVICE d'ASSISTANCE TECHNIQUE à l'EAU ET l'ASSAINISSEMENT)

Rapport annuel 2 022 de fonctionnement de la station d'épuration de VODABLE Bourg (0463466S0001)

Ce rapport annuel fait office de Bilan Annuel de Fonctionnement (BAF) **pour les stations comprises entre 201 EH et 999 EH** :

- stations de 201 EH à 500 EH inclus : 1 BAF tous les deux ans ;
- stations de 501 EH à 999 EH : 1 BAF par an.

Il est à transmettre **par vos soins et après vérification** à la DDT – Bureau Police de l'Eau (16 rue Aimé Rudel – Site de Marmilhat 63370 Lempdes).

Egalement, pour **toutes** les STEU(s) **de 21 EH à 200 EH inclus, existantes ou neuves**, les collectivités ont désormais, selon l'article 9 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié, l'obligation de renseigner le "registre numérique" mis en place depuis le 01/01/2021. Vous pouvez réaliser cette démarche sur le site suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-du-registre-des-systemes-d-assainissem>

Le SATEA reste en appui si besoin.

1. Données générales réseau

Maître d'ouvrage :	AGGLO PAYS D'ISSOIRE
Exploitant :	SUEZ jusqu'au 10/07/2022 puis Vodable
Existence d'un diagnostic (si oui, date) :	2022 en cours
Existence d'un règlement d'assainissement (si oui, date) :	Oui 01/01/2022
Existence d'un zonage (si oui, date)	Oui 2019
Industriels raccordés	/
<hr/>	
Type de réseau :	Mixte
Nombre d'abonnés assainissement collectif :	41
CBPO (Charge Brute de Pollution Organique) = nombre abonnés x 2 (coefficient)	82

2. Données générales station

Maître d'ouvrage : AGGLO PAYS D'ISSOIRE
Exploitant : SUEZ jusqu'au 10/07/2022 puis Vodable
Constructeur : INCONNU
Milieu récepteur : Lembronnet
Technicien référent du SATEA : Monsieur Julien FERRIER

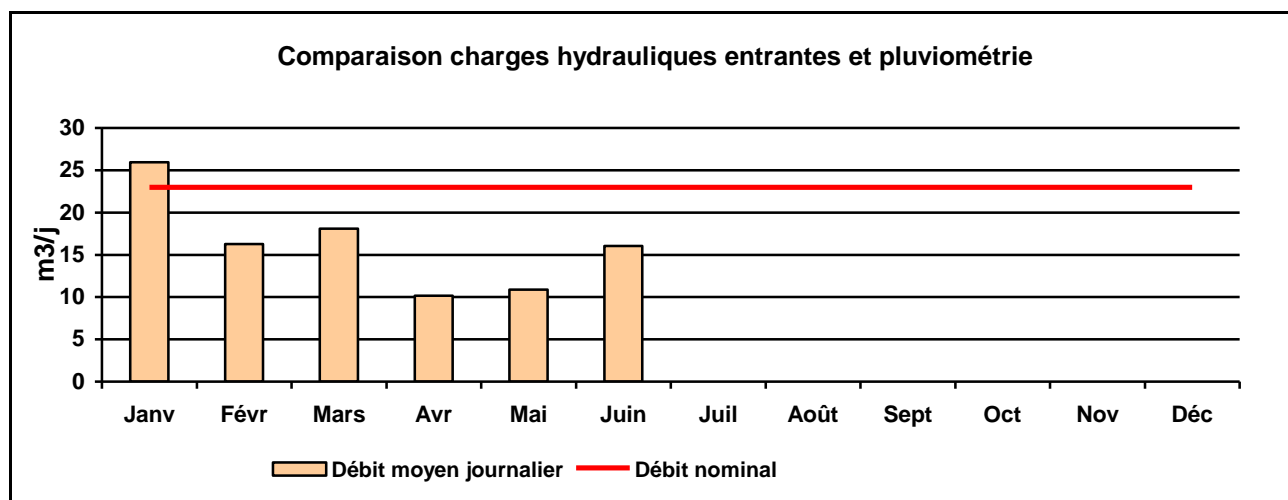
Commune d'implantation : Vodable
Date de la mise en service : 06/01/2000
Capacité constructeur : 150 EH (9 kg DBO₅/j)
Débit nominal (temps sec) : 23 m³/j
Référence réglementaire : 21/07/2015
Type de traitement : Filtre à sable
Existence d'un plan d'épandage (si oui, date) : /
Mode de stockage des boues : Décanteur digesteur
Capacité de stockage des boues : Volume inconnu
Présence d'un D-O en tête de station : Oui
Coordonnées en Lambert 93 de la station : X= 710798.06
Y= 6489021.83
Coordonnées en Lambert 93 du rejet : X= 710796.62
Y= 6489001.58
Présence d'un cahier de vie : Non

3. Exigences réglementaires station

Paramètres	Concentrations maximales (mg/l)	Concentrations rédhibitoires (mg/l)	Rendements minimaux (%)
MES		85	50
DCO	200	400	60
DBO ₅	35	70	60

4. Charges hydrauliques station – Mensuel

Mois	Débit entrée (m ³ /j)
Janvier	25,9
Février	16,3
Mars	18,1
Avril	10,2
Mai	10,9
Juin	16,1
Juillet	Inconnu
Août	
Septembre	
Octobre	
Novembre	
Décembre	



Évolution de la charge hydraulique entrante

5. Visites et tests réalisés au cours de l'année 2 022

5.1 Interventions du SATEA

NOMBRE DE VISITES

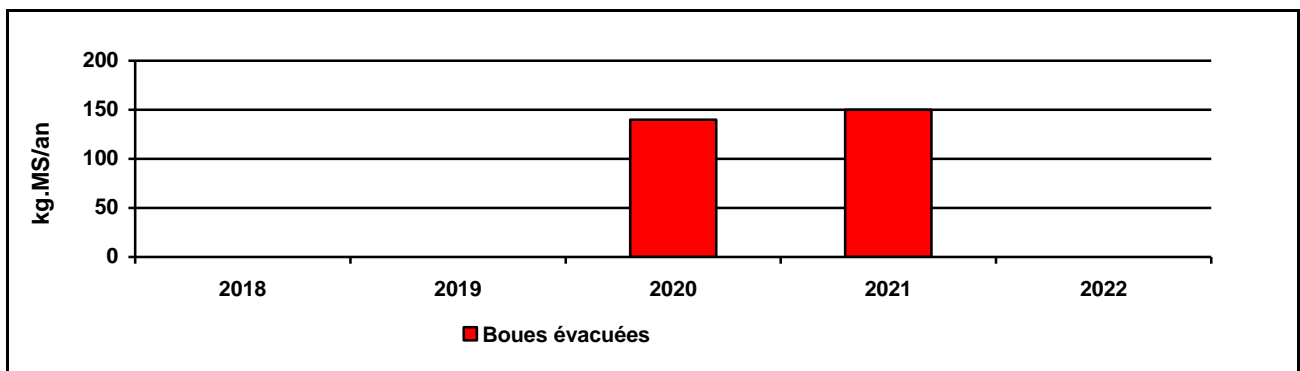
Visite d'assistance : 2

5.2 Visite(s) test(s)

Mois	N-NH4+ (mg/l)				N-NO3- (mg/l)				P-PO43- (mg/l)			
	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb
Mai	0,1	0,1	0,1	1	65,3	65,3	65,3	1	4,57	4,57	4,57	1
Décembre	0,24	0,24	0,24	1	45,6	45,6	45,6	1	2,43	2,43	2,43	1

Valeur(s) de DCO en mg/l mesurée(s) en sortie pour indication : 18 / 17

Année	Boues évacuées (t MS)
2 018	0
2 019	0
2 020	0,14
2 021	0,15
2 022	0



Évolution des quantités boues évacuées

6. Conclusion

Systeme de collecte :

Diagnostic en cours sur le système d'assainissement.

Station d'épuration :

Station dont les ouvrages en amont du filtre remplissent leurs rôles.

La commune de Vodable a repris l'exploitation en juillet 2022, prenant la suite de SUEZ.

La réhabilitation envisagée du filtre est nécessaire pour avoir une répartition correcte de l'effluent.

D'après les relevés effectués sur le compteur de bâchées par l'exploitant pendant les 6 premiers mois, le débit moyen journalier est de 16.25 m³/j soit 71% de la capacité nominale.

Effluent brut souvent peu concentré, on ne retrouve d'ailleurs quasi jamais de déchets au dégrilleur.

Effluent traité de qualité satisfaisante lors des 2 passages SATEA.

Gestion des boues :

Pas de vidange notée en 2022 sur le décanteur.

❖ **Information Gestion des Boues liée à l'épidémie de COVID-19 :**

L'arrêté du 7 février 2023, abrogeant l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19 a été publié au JO du 14/02/2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047128702>

En conclusion, l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées domestiques peut reprendre selon les modalités de l'arrêté du 8 janvier 1998 et des articles R.211-25 à R.211-47 du code de l'environnement.

Le caractère hygiénisé des boues n'est donc plus requis selon les modalités de l'article 16 de l'arrêté du 8 janvier 1998, mais au besoin peut toujours être mis en œuvre selon les nécessités du service.

Rappel général important : Tout épandage de boues est interdit en dehors du cadre d'un plan d'épandage validé par les services de la préfecture.

La DDT et le SATEA restent en appui, en fonction de vos besoins.

- ❖ Le **RPQS (Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service)** est un document **produit tous les ans** par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

3 indicateurs pour vous aider à remplir le (RPQS) :

	Charge entrante en kg/DBO ₅ /j	Boues évacuées en TMS	Quantité de boues évacuées selon des filières conformes en TMS
Code RPQS	VP-176	VP-208	VP-209
Valeurs	/	/	/

❖ **Tableau « chiffres clés »**

A N N E E	CBPO estimée en EH	Charge entrante en EH (semaine de pointe)	Production de boues théorique en TMS *	Production de boues mesurée en TMS *	Débit nominal en m ³ /j	Débit entrant en m ³ /j (semaine de pointe)
	(Rappel)		CBPO x 0,0146		(Rappel)	
2022	82 (diag 22)	/	1.20	/	23	16.25 (moyenne sur les 6 premiers mois).

* : TMS = Tonne de boues en matières sèches, avant ajout de réactifs.

P.M : 1 habitant produit en moyenne 40g de matière sèche par jour, soit environ 14,6 kgMS/an



Vue du filtre